

CODE DE PRINCIPES POUR CONSERVER LE GIBIER

[Suite de la page 7.]

des temps comme le nôtre il vaut mieux dire la vérité sans détour.

"Du premier au dernier, les gens de l'Alaska veulent exploiter autant que possible les ressources naturelles de ce pays, et la majorité des blancs qui s'y trouvent ne songent qu'à quitter quel que jour ce territoire pour aller passer le reste de leur existence ailleurs. Dans vingt-cinq années, on pourra peut-être trouver dans l'Alaska les conservateurs en bonne majorité, mais un quart de siècle est une assez longue période d'attente, et Dieu sait quels dégâts on peut accomplir dans l'intervalle.

"Non, nous ne saurions consentir à aucune vente de gibier n'importe où, parce que nous savons que cette politique est destructive à l'extrême. A tout hasard, il faudrait conserver sur une base de continuité le gros gibier de l'Alaska et du Canada septentrional, pour le plus grand bien des habitants de ces régions éloignées et d'accès difficile.

"Les chasseurs de l'Alaska ne pourront peut-être se convaincre du fait que les sportsmen de l'Est ont à cœur le bien-être des futurs habitants de l'Alaska, qui auront eux aussi besoin de viande de gibier sauvage. Un grand nombre d'entre eux s'imaginent sans doute que tous les efforts des Américains dans la voie de la protection sont plutôt faits en vue de protéger les terrains de chasse des Etats-Unis; mais nous devons accepter toutes ces fausses appréciations de nos motifs à l'égard de la conservation alaskienne comme une partie inévitable du fardeau de notre tâche.

"Sur ce point, je crois que nous pensons au bien-être des Alaskiens de l'avenir plus encore que n'y songent les Alaskiens de nos jours.

"Et maintenant, que pouvons-nous offrir pour résoudre la question difficile soulevée par la veuve de Fort Churchill? Il est temps de soumettre quelque chose d'une nature constructive. Nous sommes absolument convaincus de pouvoir trouver quelque moyen de protéger les droits de la veuve, du missionnaire et du commerçant sans abandonner le grand principe fondamental et sans prendre des demi-mesures pour prévenir un désastre en permettant la vente du gibier.

"Afin d'être brefs et précis, nous soumettons les propositions suivantes, à titre de suggestion, pour les faire adopter dans un code de principes:

PRINCIPES PROPOSÉS.

1. Dans des régions établies des Etats-Unis et du Canada, la quantité de gibier sauvage n'est nulle part suffisante pour en faire un approvisionnement d'alimentation important; et, vu sa destruction constante par l'homme, par les mammifères et les oiseaux prédateurs, les hivers rigoureux et le manque de nourriture et d'abri, il faut considérer la chasse en ces régions comme un passe-temps strictement limité et non pas comme une industrie rivalisant avec celle de l'éleveur et du boucher.

2. Dans les régions établies, il est impossible de limiter trop grandement les dimensions des prises, ni de rendre les saisons ouvertes trop courtes, pour la meilleure continuité de l'approvisionnement du gibier.

3. On ne saurait raisonnablement compter sur aucun colon nouveau pour préparer ou mettre à effet, sans l'aide du gouvernement fédéral, des méthodes pour la conservation et l'accroissement suffisants du gros gibier.

4. Les régions bien établies et bien alimentées exigent des lois de chasse plus strictes que les régions de frontières.

5. Il faut définir spécialement sur la carte les régions sauvages et de frontière et leur appliquer des lois de chasse spécialement adaptées aux besoins de leurs habitants et à la quantité de gibier disponible.

6. La stricte réglementation de la destruction du gibier dans les régions nouvelles doit avoir directement en vue les intérêts des gens dépendant

le plus du gibier pour leur existence.

7. On ne devrait permettre la vente du gibier en aucun temps ni en aucun endroit; parce que toute commercialisation du gibier sauvage et d'autres formes de vie sauvage a des effets d'extermination complète.

8. Dans tous les pays, il faut une utilisation rationnelle du gibier sauvage, mais seulement sur une base qui pourvoie amplement et de façon suffisante à la perpétuation du stock de reproduction.

9. Les régions éloignées des lignes de transport par force motrice, ou qui se trouvent en hiver complètement dépourvues de tout approvisionnement de viande fraîche de l'extérieur, ont droit à un traitement préférentiel.

10. La loi doit pourvoir spécialement au secours des personnes habitant des régions nouvelles qui, en raison de leur sexe, âge, ou autres causes, sont incapables d'obtenir des licences pour chasser et tuer leur quote-part de gibier pour leur subsistance.

11. Toute commune assez considérable pour avoir son bureau de poste devrait être constituée en centre ou unité pour la protection du gibier, et l'on devrait y nommer un garde-chasse adjoint auquel on paierait un salaire annuel, quel que faible qu'il soit, durant son habileté à rendre service.

12. Les fonctions de tout tel garde-chasse consisteraient à accorder des permis de chasse, vérifier les rapports des porteurs de permis et encourager le respect des lois de chasse tout en étant responsable de leur exécution.

13. Il est désirable et nécessaire d'avoir des entrepôts frigorifiques pour le gibier légalement tué afin d'assurer sa pleine utilisation par les détenteurs de permis de chasse, au delà de la saison de chasse régulière.

14. Il est temps que les gouvernements tant du Canada que des Etats-Unis, empêchant les sauvages, les chercheurs d'or et toutes autres personnes de tuer les femelles de tout gibier, autre que le caribou.

15. On devrait, dans certaines conditions spécifiées, rendre le gaspillage du gibier une offense punissable par la loi.

16. Les règlements devraient être rédigés de façon à exiger des chasseurs une économie raisonnable de viande de gibier.

"Ce serait mésestimer la fertilité mentale des législateurs canadiens et américains que de prétendre qu'il leur est impossible de pourvoir aux besoins de la veuve et du missionnaire et de procurer à ceux-ci leur part de viande de caribou, sans permettre la vente du gibier. Il nous semble parfaitement possible d'élaborer un plan pour permettre certaine chasse par procuration sous licences spéciales préparées et accordées dans ce but. Le garde-chasse ou son député, ou en leur absence quelque autre fonctionnaire du gouvernement, pourrait juger du mérite de telle demande et user de discrétion dans l'octroi ou le refus d'octroyer une licence de chasse par procuration. Le porteur d'une licence de ce genre saurait bien trouver une personne qualifiée à aller chasser à sa place et lui fournir la viande dont il a besoin, moyennant une rémunération quotidienne convenable et raisonnable."

Pertes par suites des conflits industriels en juillet.

Le temps perdu à la suite de conflits industriels en juillet a été moins considérable qu'en juin, dit un rapport du département du Travail. Il a existé durant le mois 73 grèves, affectant 35,693 personnes et entraînant la perte de 561,010 journées de travail. Trente-deux grèves ont été rapportées comme ayant commencé en juillet. A la fin du mois 29 grèves duraient encore et affectaient 17,350 travailleurs.

LA SITUATION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Augmentation satisfaisante de l'emploi en juillet, les grèves mises à part—Plusieurs groupes favorisés.

En ne tenant pas compte des chômes temporaires causés par les grèves, il y a eu une augmentation satisfaisante d'emploi en juillet, d'après un rapport préparé par le Département du Travail pour la "Gazette du Travail". Au commencement du mois il s'est produit une légère diminution dans la valeur de l'emploi (due en grande partie à une chute dans le groupe des métaux, des transports et des mines) mais elle a été bientôt suivie par une augmentation plus considérable qui s'est bien maintenue pendant tout le mois. Prenant le pays par régions, on trouve qu'il y a eu diminution considérable d'emploi dans les provinces maritimes à cause d'une dépression dans les mines de charbon, les usines métallurgiques et la construction des wagons. Dans Québec et dans l'Ontario, il y a eu une chute légère, suivie par une hausse plus grande (surtout dans le groupe des vivres), hausse qui s'est bien maintenue. Dans les provinces de l'Ouest il y a eu une hausse notable (due à une activité saisonnière dans le groupe de l'alimentation, hausse qui s'est bien maintenue jusqu'à la fin du mois.

LA SITUATION PAR GROUPE.

Dans le groupe des métaux il s'est produit une dépression marquée au commencement du mois, due partie aux inventaires et partie à une dépression générale de ce groupe dans les provinces maritimes. Un peu plus tard la chute fut partiellement rattrapée. Dans les véhicules, il s'est aussi produit une dépression qui a surtout été marquée dans les provinces maritimes et la province de Québec. Vers la fin du mois il s'y est produit une légère reprise. Dans les groupes de l'alimentation et des breuvages le regain d'activité, surtout dans l'Ouest, a été très marqué. Dans les textiles il y a eu une dépression saisonnière, mais la demande de main-d'œuvre féminine dans le groupe du vêtement s'est maintenue. Dans le groupe de la pulpe et du papier il y a eu un déclin à la fin du mois. Dans l'industrie des travaux en bois et dans l'ébénisterie il y a eu une légère augmentation d'emploi. De même dans l'industrie du cuir la tendance à la hausse a été marquée durant tout le mois. Dans le groupe de l'argile, du verre et de la pierre, il y a eu d'abord une légère augmentation suivie par une diminution marquée. Dans l'exploitation des chemins de fer l'augmentation a été constante. Dans l'exploitation des mines et des carrières la dépression des mois précédents s'est continuée et il y a eu augmentation de chômage. Il y a eu une légère augmentation dans l'industrie du bâtiment et dans la construction des voies ferrées. Dans l'industrie du bois une augmentation dans l'emploi a été bientôt suivie d'une diminution considérable due partie à des causes saisonnières partie à des feux de forêts dans certaines régions de l'Ouest.

GRÈVES EN JUILLET.

Les pertes de temps dues à des conflits industriels a été moindre en juillet qu'en juin, mais plus considérable qu'en juillet 1918. Il a existé durant le mois 73 grèves, englobant 35,696 travailleurs et causant la perte de 561,010 journées de travail, comparé à 80 grèves, englobant 37,917 personnes et entraînant la perte de 1,445,021 jours de travail en juin, et 42 grèves, 16,975 travailleurs et 161,072 jours de travail en juillet 1918. Au premier juillet 41 grèves

L'UTILISATION DIRECTE DU CHARBON COMME COMBUSTIBLE EST UN GASPILLAGE

[Suite de la page 6.]

"D'après les statistiques officielles la consommation de gazoline au Canada en 1916 a été de 74,000,000 de gallons, dont 18,000,000 importés et le reste extrait d'huiles crues distillées au Canada. De sorte que, avec une production de 20,000,000 de tonnes de charbon seulement au Canada, on pourrait la carboniser toute pour en extraire cette essence, sans pouvoir encore satisfaire aux demandes de notre marché domestique. Et ceci, sans tenir compte du fait que ces demandes augmentent nécessairement d'année en année.

"Le brai qui reste peut recevoir n'importe quel degré de consistance. On peut le durcir tellement qu'il pourra être réduit en poudre et servir de combustible à bouillir; dans les mêmes conditions il peut être utilisé comme lien dans la fabrication des briquettes. Moins dur, il sert encore de lien dans les briquettes, et peut être employé sur les toits et sur les routes. Mêlé aux produits plus volatiles de la distillation il sert dans la fabrication de peintures spéciales.

AMMONIAQUE.

"Quoique, jusqu'ici, ce produit ait été surtout employé comme fertilisant sous forme de sulfate d'ammoniaque, on peut cependant le recueillir sous forme de liqueur concentrée utilisée dans la fabrication des explosifs, ou sous forme de gaz sec d'ammoniaque qui sert dans les réfrigérateurs, ou encore sous la forme sous laquelle elle est employée dans le commerce et la chimie. Mais sous toutes ces formes, l'ammoniaque ne trouve qu'un marché très limité, si on le compare à celui qui lui est ouvert sous forme de fertilisant. Sous cette forme elle n'a qu'un rival, un nitrate de soude qui vient du Chili. A mesure que la population de notre pays augmente et que les terres nouvelles s'épuisent il faut absolument maintenir leur fertilité à l'aide d'engrais chimiques.

"En comparant le rendement par acre en Angleterre et en Amérique et la quantité de fertilisant employé dans les deux endroits, on se rendra compte du bien fondé de ces déclarations et de la permanence du marché ouvert à ce produit. Si l'on considère la surface cultivée au Canada et le fait que, sauf pour les parties semées en légumineuses, la quantité d'engrais employé chaque année, pourrait être avantageusement portée à l'acre, on a une preuve nouvelle que à l'acre, ou a une preuve nouvelle de la permanence du marché qui s'offre à ce produit."

ves, affectant 23,089 personnes étaient en vigueur. Trente-deux grèves ont été rapportées comme ayant commencé en juillet, soit le même nombre qu'en juin. Vingt-trois des grèves commencées avant le mois de juillet et vingt-et-une de celles qui ont commencé en juillet ont été rapportées finies, laissant au 31 juillet 29 grèves en vigueur, qui affectaient 17,350 personnes.

HAUSSE DES PRIX.

Les prix de plusieurs commodités ont augmenté de sorte que le niveau général des prix de gros, tel qu'indiqué par les nombreux indices est plus élevé. Le porc et les produits du porc ont augmenté. Les fruits frais importés, les légumes frais et les cotons ont baissé, mais les soies, les chanvres, les peaux, le cuir, les chaussures, certains métaux, les matériaux de construction et les meubles de maison ont augmenté.

Le nombre indice des prix de gros en juillet était de 294.0 comparé à 284.1 en juin, 284.0 en juillet 1918 et 134.6 en juillet 1914.

Dans les prix de détail des aliments les changements saisonniers ont amené quelques augmentations; le porc, le bœuf, le lard, et quelques réductions, le beurre, le fromage, les patates. Le coût moyen d'une liste de 60 articles principaux dans quelque 60 villes avait légèrement augmenté au milieu du mois, étant de \$13.77, contre \$13.72 en juin, \$13.00 en juillet 1918 et \$7.42 en juillet 1914. Les combustibles et les loyers sont restés pratiquement stationnaires.